

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITEE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Lafamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

“LINABESTOS”

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne “travaille” pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

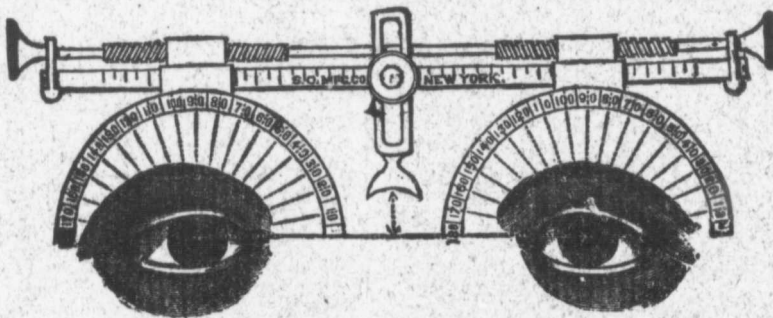
Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec.
Comparez nos verres et le fini de notre travail.

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 186

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.**

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et
tous sont satisfaits.

GRATIS Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,
MONTREAL.**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC**

N. RIOUX & CIE

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végétariens et des abstinents.

WILFRID LACROIX, B.A.A.
ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER
ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin



1, Rue St-Jean
LÉVIS.

JOS.-P. OUELLET
ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —
St-Jean et d'Youville, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE

VOYAGE:
55 Jours
\$575.00

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Giobe et Phœnix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

GROUPE LIMITÉ

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.

Programme envoyé sur demande.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 513. — *Les Quarante-Heures*, 513.

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 514.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La prière nécessaire, 514. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Messes des funérailles dans la quinzaine de Pâques, 516 ; Invocations au Sacré-Cœur après les messes basses, 517. — ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DE LA BONNE MORT, 518. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 520 ; Italie, 520 ; France, 520 ; Allemagne, 522 ; Australie, 522 ; Japon, 522. — VARIÉTÉS : L'alcool et les médecins, 523. — LES LIVRES, 524.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Le mois antialcoolique, 525.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 18 avril. — II ap. Pâques. SOL. DE L'ANNONCIATION. *1 cl.*

Lundi, 19. — De la férie.

Mardi, 20. — De la férie.

Mercredi, 21. — SOL. DE S. JOSEPH, ÉPOUX DE LA B. V. M., PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, *dbl. 1 cl. avec oct.*

Jeudi, 22. — SS. SOTÈRE ET CAIUS, papes et martyrs.

Vendredi, 23. — S. GEORGES, martyr.

Samedi, 24. — S. FIDÈLE DE SIGMARINGEN, mart.

Dimanche, 25. — III ap. Pâques. S. MARC, évang. *dbl. 2 cl.*

QUARANTE-HEURES

18 avril, Beauport. — 19, St-Philémon. — 20, Basse-Ville (N.-D. des Victoires). — 22, St-Thuribe. — 23, St-Grégoire de Montmorency. — 25, Hospice St-Joseph de la Délivrance.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé Jos FALARDEAU, vicaire à Saint-Isidore, a été nommé vicaire à Saint-François de Beauce ;

M. l'abbé Aurélien DION, vicaire à Saint-Raymond, a été nommé desservant temporaire à Sainte-Catherine.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA PRIÈRE NÉCESSAIRE

On annonce que Notre Saint Père le Pape vient de recommander à tous les catholiques de l'univers de redoubler leurs supplications et leurs prières, afin d'obtenir du Tout-Puissant pour le monde coupable, le pardon de ses iniquités et la paix, que Dieu seul peut donner. Pendant le prochain mois de Marie, il faudra implorer avec plus de ferveur la Mère de miséricorde, pour qu'elle prenne en pitié tant de misères, et fasse exaucer nos vœux par son divin Fils.

A mesure que la guerre se continue, au prix de tant de sacrifices, de tant de vies humaines immolées, de tant de sang versé ; à mesure que s'appesantit sur le monde le poids du fléau qui le châtie, il devient de plus en plus évident, par les complications qui surgissent ou qui vont surgir, que Dieu seul peut ramener l'ordre et la paix au milieu des nations qui ne songent qu'à leurs ambitions et qu'à leurs intérêts, pour ne pas dire qu'à leurs haines.

Humainement parlant, la guerre doit durer encore longtemps et personne n'en peut prévoir la fin comme prochaine.

Si même on osait exprimer des prévisions prises du point de vue surnaturel, on pourrait remarquer avec étonnement et appré-

hension que bien des esprits qui devraient comprendre qu'il faut revenir à Dieu et à sa loi, s'obstinent à ne pas comprendre et à n'envisager le redoutable problème posé, qu'en faisant abstraction du rôle de la Providence dans de tels événements. Ces sourds et ces aveugles volontaires, il s'en trouve un grand nombre même parmi les catholiques, semblent provoquer Dieu à parler plus fort et plus clair dans la foudre et les éclairs, qui ébranlent pourtant le monde ; ils semblent défier Dieu de leur faire sentir qu'ils ont besoin de lui.

Cet aveuglement ou cet endurcissement ne peuvent que mettre obstacle aux vues de la clémence et de la miséricorde de Dieu, ne peuvent que provoquer les sévérités de sa justice.

Il faut donc que les hommes de foi et d'intelligence unissent leurs prières publiques et privées. Le mal est presque sans limites. Les maux de la guerre ne sont que la suite des désordres de la société et ceux-ci ont leur source dans la dépravation des âmes.

Il y a déjà vingt-cinq ans, et la situation n'a fait que s'aggraver depuis lors, Léon XIII écrivait : « Les seules ressources humaines seront impuissantes à prévenir les formidables dangers dont nous menacent les factions des méchants... surtout à notre époque, où un grand nombre d'hommes ont rejeté la foi chrétienne, et subissent la juste peine de leur orgueil. Il est de toute nécessité que Dieu intervienne et que, se souvenant de sa miséricorde, il jette un regard compatissant sur la société. »

Il y a quinze ans le même Pape adressait déjà publiquement à Dieu cette prière : « Vous voyez, Seigneur, comme les vents se sont de toutes parts déchaînés, comme la mer se soulève par la violence des flots irrités. Commandez, nous vous supplions, vous qui le pouvez seul, commandez aux vents et à la mer ; rendez à la race humaine la véritable paix, celle que le monde est impuissant à donner, la tranquillité de l'ordre ! Par votre grâce et sous votre impulsion, que les hommes rentrent dans l'ordre légitime, restaurant selon leur devoir, et par l'assujettissement de leurs passions à la raison, la piété envers Dieu, la justice et la charité envers le prochain, la tempérance envers eux-mêmes ! »

C'est l'enseignement que nous a rappelé Notre Saint Père Benoît XV, dans sa première encyclique trop peu connue et trop

peu méditée ; ce sont les sentiments de la prière qu'il veut voir réciter dans toute l'Église.

Qu'on n'oublie pas quels désordres, ayant leur source dans l'oubli et le mépris pratique de Dieu, ont été signalés par le Pape comme étant les causes de la guerre. C'est là qu'il faut porter le remède. Ce remède ne peut avoir son efficacité qu'avec le secours absolument nécessaire de la grâce de Dieu. Et la grâce de Dieu ne peut normalement être obtenue que par la prière.

Si les nations et les âmes prennent trop de temps à apprendre de nouveau qu'elles ne peuvent se passer de Dieu, elles obligeront Dieu à prolonger la leçon dont elles ont besoin et qu'il leur donne actuellement. Si elles font la sourde oreille, elles l'obligeront à parler plus fort. Si elles croient pouvoir se fier à leur sagesse et à leur force pour se tirer d'embaras, elles épuiseront leur force et leur sagesse pour constater que celles-ci sont insuffisantes et plutôt vaines, pour conjurer les maux de l'humanité.

Les hommes sont la cause de ces maux, mais ils ne peuvent les guérir. Ils peuvent bien donner la mort, mais ils ne peuvent rendre la vie, pas plus à la société qu'aux âmes et aux individus.

Or dans tous les sens, la question qui se pose aujourd'hui, d'une façon aussi évidente que formidable, c'est une question de vie et de mort. Il faut retourner à Celui qui est la Vie, et la prière est nécessaire pour obtenir et pour opérer ce retour.

Il faut prier, c'est encore le moyen le plus efficace pour ramener partout la paix véritable avec la véritable vie.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MESSES DES FUNÉRAILLES DANS LA QUINZAINE DE PAQUES

Il nous est venu diverses questions au sujet des funérailles dans la Semaine Sainte et la Semaine de Pâques. Nous croyons y répondre suffisamment dans les notes suivantes.

1° Les trois premiers jours de la Semaine Sainte, les services *corpore présente* sont permis, mais non les messes basses de *Requiem* qu'on a l'habitude de dire pendant le service.

2° « Pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, on ne peut faire aucun office solennel pour les morts. S'il fallait faire des funérailles, on réciterait d'une manière privée l'Office des morts et les autres prières prescrites (par exemple le *Libera*).

Le Samedi Saint, dans la soirée, on pourrait célébrer les funérailles avec les cérémonies accoutumées » ; (LeVavas seur) — mais sans sonnerie funèbre.

3° Quand une sépulture a lieu un des trois derniers jours de la Semaine Sainte, la messe des funérailles *in die obitus seu depositionis* étant renvoyée, à cause d'un empêchement liturgique, au delà de deux jours, ne peut plus jouir des privilèges de la messe *in die obitus*. Dans ce cas il est permis de recourir aux privilèges de la messe *primo nuntio mortis*. Donc, pour ces inhumations, qui ont lieu un des trois derniers jours de la Semaine Sainte, le premier jour libre où l'on peut chanter solennellement la messe de *Requiem* pour la sépulture est le lundi de *Quasimodo*, s'il n'y a pas ce jour-là un double de première ou de seconde classe ou une fête de précepte.

4° Il en serait autrement, si la personne morte un des trois derniers jours de la Semaine Sainte n'est inhumée que le lundi de Pâques, jour auquel il est permis de chanter un service *corpore physice vel moraliter presente*.

5° Les deux jours, au delà desquels l'on est quelquefois forcé de renvoyer la messe des funérailles *in die obitus* en lui faisant perdre ses privilèges, doivent se compter à partir de l'inhumation. Si la sépulture a lieu dans l'après-midi, ce jour n'est pas compté dans les deux jours (*intra biduum*). De sorte qu'une personne dont l'inhumation aurait lieu le Samedi Saint l'après-midi pourrait avoir son service le lundi de Pâques, parce que les deux jours alloués ne sont pas encore écoulés.

INVOCATIONS AU SACRÉ-CŒUR APRÈS LES MESSES BASSES

Nous avons dit, il y a quelque temps, qu'il convient que les trois invocations au Sacré-Cœur de Jésus soient dites dans la langue dont on vient de se servir pour les prières prescrites par Léon XIII.

Un confrère, bien intentionné d'ailleurs, écrit pour « nous conseiller de lire la circulaire du 12 octobre 1904, où Mgr l'Archevêque ordonne de dire l'invocation au Sacré-Cœur *en latin*. »

Nous connaissons parfaitement cette communication de l'Ordinaire, mais nous avons aussi sous les yeux des cartons de prières après la messe, portant l'*imprimatur* de Mgr l'Archevêque, et où les invocations en question sont imprimées en langue vulgaire. En effet l'Ordinaire, qui s'en était d'abord tenu au décret lui-même de Pie X, où il n'est question que du latin sans cependant exclure les autres langues, pouvait très bien, en vertu d'un décret de la S. C. des Rites du 31 août 1867, permettre les prières en langue vulgaire après la messe.

Nous persistons donc à dire que ces invocations au Sacré-

Cœur doivent être récitées dans la langue dont on vient de se servir pour les prières prescrites par Léon XIII.

ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DE LA BONNE MORT

Son Éminence le Cardinal Bégin a déjà, à plusieurs reprises, recommandé à son clergé cette belle Association de N.-D. de la Bonne Mort et exprimé le souhait qu'elle se répandît un peu partout chez les fidèles de son diocèse.

Voici sur cette dévotion des renseignements officiels qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs, en attendant que nous donnions dans le prochain numéro, la teneur du bref dont Sa Sainteté Benoît XV a honoré la Congrégation des Prêtres de Sainte-Marie et leur belle association de N.-D. de la Bonne Mort.

I. — NATURE ET BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association de N.-D. de la Bonne Mort est une Association universelle de prières confiée au zèle et à la direction des Prêtres de Sainte-Marie (de Tinchebray) sous le titre canonique de N.-D. DE LA BONNE MORT.

Cette Association se propose de promouvoir partout la Dévotion à N.-D. de la Bonne Mort et, par le mérite des Douleurs de cette divine Mère au pied de la Croix, d'obtenir à tous ses Membres la grâce précieuse entre toutes d'une bonne et sainte mort. Mais elle ne se borne pas à exciter dans les Associés une dévotion personnelle et à leur faire pratiquer les vertus chrétiennes qui doivent les préparer à sortir saintement de ce monde ; elle fait encore un appel pressant à leur zèle et leur demande avec instance d'unir leurs prières et leurs sacrifices à la toute puissante Médiation de Marie, sur le Calvaire, pour implorer avec elle de N.-S. sur la Croix la *grâce de la persévérance* pour les justes et la *grâce de la conversion* pour les pécheurs.

L'Association de N.-D. de la Bonne Mort constitue ainsi une vaste *Ligue de zèle* que nous pouvons appeler l'APOSTOLAT DE LA BONNE MORT exercé sous le Patronage de la Très Sainte Vierge.

II. — AVANTAGES

1° Les MESSES célébrées, suivant les ressources de l'Association :

- pour les Associés vivants et défunts, particulièrement le *Samedi de chaque semaine et le dernier dimanche de chaque mois* ;
- pour les Zélateurs et Bienfaiteurs, le *1er Vendredi de chaque mois*.

2° La protection spéciale de N.-D. de la Bonne Mort et de Saint Joseph (second Patron de l'Association) à l'heure de la mort.

3° Les nombreuses INDULGENCES et les précieux PRIVILEGES accordés aux Associés et aux Zélateurs par les Rescrits du 5 mars et du 22 juillet 1908.

III. — CONDITIONS D'ADMISSION

Il suffit de se faire inscrire et de donner ses *nom et prénom* :
soit au Directeur ou au sous-Directeur de l'Association ;
soit à un Zélateur ou à une Zélatrice autorisés à recevoir de nouveaux Membres dans l'Association. ⁽¹⁾

Le nouvel Associé reçoit un Diplôme d'agrégation. ⁽²⁾

Aucune rétribution n'est exigée. ⁽³⁾

IV. — OBLIGATIONS DES ASSOCIÉS

Il n'y en a aucune sous peine de péché, même véniel.

La *seule inscription* au nombre des Associés sur le registre de l'Association (1ER DEGRÉ) suffit pour donner droit aux prières et aux faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège.

On conseille toutefois :

1° De réciter trois *Ave Maria* matin et soir avec l'invocation : *N.-D. de la Bonne Mort, priez pour nous*, pour demander la grâce d'une bonne mort (2ÈME DEGRÉ).

2° D'être fidèle à l'*examen de conscience* le soir, avant de se coucher, et de faire chaque mois, de préférence le dernier Dimanche, l'*exercice de la retraite du mois et de la préparation à la mort* (3ÈME DEGRÉ).

N. B. — Ainsi l'Association s'adapte à tous les degrés de ferveur et se rend accessible à toutes les bonnes volontés dans tous les états de vie.

(1) C'est Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, qui est Zélateur pour le diocèse de Québec.

(2) Les nouveaux Associés gagnent les Indulgences de l'Association à partir du moment où ils ont été agrégés par les Zélateurs et les Zélatrices, mais les Zélateurs et les Zélatrices doivent transmettre leurs nom et prénom au centre de la Direction.

(3) Il est cependant d'usage, quand la chose est possible, qu'au moins à l'entrée dans l'Association on fasse une offrande pour les intérêts et la *propagande* de l'Œuvre, pour la chapelle de N.-D. de la Bonne Mort et pour les Messes que l'Association fait célébrer au profit des Associés.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Causes de béatification. — Présentement, la Société des Missions-Étrangères a quatre causes de béatification devant la Sacrée Congrégation des Rites, dont deux pour la Corée, une pour la Cochinchine et une pour le Tonkin.

Pour la Corée, c'est la cause des Vénérables Imbert, Mauban, Chastan et leurs compagnons, soit en tout quatre-vingt-trois martyrs, puis la cause de Mgr Berneux et de ses compagnons, soit en tout deux évêques, sept missionnaires et vingt indigènes. Pour la Cochinchine, c'est la cause des martyrs indigènes Pierre Khang et de ses quarante-quatre compagnons.

ITALIE

Associations catholiques. — Les cinq grandes associations catholiques italiennes, l'Union économique et sociale de la jeunesse catholique, les Caisses rurales, l'Union électorale, l'Union des femmes catholiques, la Fédération nationale pour l'industrie textile et les employés de chemins de fer, qui n'avaient pu s'unifier jusqu'à présent, viennent de le faire sous la direction de S.S. Benoît XV, en vertu de sa Lettre *Adhaerendo* qui crée directeur général des associations susdites le président de l'Union populaire de Bergame.

Une commission de onze membres servira de conseil et les cinq présidents des cinq unions nationales en font partie de droit.

Un deuil. — L'Italie catholique a perdu un de ses fils les plus vaillants. Le professeur Nicolo Rezzara, de Bergame, vient en effet, de mourir. On peut l'appeler le Père de l'action catholique, surtout dans le domaine électorale, scolaire et social.

M. Rezzara était né à Vicence. Jeune encore, il quitta cette ville, non sans y laisser des traces de son activité, entre autres le journal *Il Berico*, qui, aujourd'hui, est une des feuilles catholiques les plus populaires de la Vénétie.

A Bergame, où il passa plus de quarante ans, il se voua à l'action catholique. Et si les catholiques enregistrèrent des triomphes éclatants dans les élections communales et provinciales, en cet endroit, ils le durent au travail inlassable de M. Rezzara.

FRANCE

Mort de l'abbé Vigouroux. — On annonce de Paris la mort de M. l'abbé Vigouroux, prêtre de la Société de Saint-Sulpice, décédé à Issy-Moulineaux, à l'âge de 78 ans.

Pendant près de quarante ans, il occupa la chaire d'exégèse biblique au Grand Séminaire de Saint-Sulpice, en même temps qu'il professait

l'Écriture Sainte à l'Université Catholique de Paris. Et pendant tout ce temps, les plus rigoureux censeurs n'ont jamais pu relever dans son enseignement la plus légère atteinte à l'orthodoxie.

Lorsque, en 1902, Léon XIII constitua la commission cardinalice pour les études bibliques, il appela à Rome l'abbé Vigouroux en qualité de secrétaire de cette commission. Il garda cette situation pendant tout le pontificat de Pie X. Tous les quinze jours Pie X, le recevait pendant une heure et les entretiens entre le Souverain Pontife et le prêtre français ne roulaient pas seulement sur des questions d'exégèse, mais le Pape se faisait renseigner sur tel ou tel ecclésiastique, en vue de l'épiscopat. C'est qu'en effet plus de la moitié des membres de l'épiscopat français ont été les élèves de l'abbé Vigouroux.

Le principal ouvrage de l'abbé Vigouroux, c'est le grand *Dictionnaire de la Bible*, qui forme près de vingt volumes in-4°. Il a composé aussi un *Manuel biblique* sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.

L'érudition si étendue, si exacte, si sûre de l'abbé Vigouroux n'était surpassée que par son grand dévouement à ses élèves et par son extrême humilité.

Cette mort est une grande perte pour l'Église, pour le clergé de France et pour la Société de Saint-Sulpice.

Mort de Mgr Joseph Lémann. — De Lyon on annonce la mort, à l'âge de soixante-dix-sept ans, de Mgr Joseph Lémann, prélat de la maison de Sa Sainteté.

On sait que les deux abbés Lémann, nés de parents Juifs, s'étaient convertis quand ils étaient encore élèves du lycée de Lyon. Leur abjuration fit grand tapage en son temps.

Mgr Augustin Lémann, devenu professeur à l'Université catholique de Lyon, mourut en 1909.

Mgr Joseph Lémann, qui vient de mourir, fut un merveilleux orateur et un écrivain d'un style incomparable.

Un grand catholique. — Le général Meyssonnier vient de mourir à Lyon, où il résidait depuis sa mise à la retraite, après une brillante carrière militaire. C'était un catholique fervent et militant. Il fut souvent le compagnon d'armes du comte de Mun.

Brillant polytechnicien, le général Meyssonnier avait appartenu à l'artillerie. Comme officier, il avait fait la campagne de 1870. Depuis, il avait rapidement gravi les grades de la hiérarchie militaire. Ses qualités de technicien et de chef le désignaient aux plus hautes fonctions ; mais la politique lui tint rigueur de ses opinions religieuses.

Catholique fervent, le général Meyssonnier ne dissimula jamais ses convictions ; et quand M. de Mun fonda les Cercles Catholiques Ouvriers, il put compter, à Lyon, sur l'appui sérieux du jeune officier d'artillerie. Quand vint l'heure de la retraite, le général Meyssonnier se dévoua tout entier aux œuvres religieuses et sociales.

Lors du grand Congrès Eucharistique de Montréal, en 1910, le

général Meyssonnier vint au Canada. Il représentait la ville de Lyon à ces grandes assises du catholicisme sur notre continent.

Lors de son passage en notre ville, il fit aux Zouaves de Québec l'honneur de les passer en revue dans la cour du Séminaire. Les assistants ont encore présent à la mémoire le vibrant discours qu'il prononça à cette occasion.

Barbarie prussienne. — Les Prussiens n'ont pas reculé devant l'infamie d'emmener comme prisonnier de guerre un vieillard de quatre-vingt-sept ans, M. l'abbé Jumeaux, curé de Cuffles-Vauxrot, près de Soissons. Le charitable vieillard avait refusé de rentrer dans les lignes françaises tant qu'il resterait un de ses paroissiens dans les lignes ennemies. Il fut pris et emmené on ne sait où. S. G. Mgr Péchenard vient de le nommer chanoine honoraire, et il cherche à savoir où il se trouve pour le lui annoncer.

ALLEMAGNE

Mort de l'archevêque de Gnesen-Posen. — S. G. Mgr Likowski, nommé dernièrement archevêque de Gnesen-Posen, est mort récemment.

Mgr Likowski était né en 1836. Il avait été ordonné prêtre en 1861 et avait reçu la consécration épiscopale en 1887, comme évêque titulaire d'Auréliopolis ; et il était devenu en même temps évêque auxiliaire de Posen.

AUSTRALIE

Une université catholique. — La *Civiltà cattolica*, d'après une correspondance d'Australie, annonce que les catholiques de la Nouvelle-Galle du Sud travaillent à la transformation de l'ancien Collège Saint-Jean, de Sydney, en une université qui répondra entièrement aux besoins de l'époque et aux aspirations des catholiques australiens.

La somme prévue comme capital de fondation est de 100,000 livres sterling. Un riche catholique de Sydney s'est inscrit pour 30,000 livres. A la tête de l'entreprise se trouve l'archevêque de Sydney. Le gouverneur de l'État, sir Gerald Strickland, un catholique fervent, lui a promis tout son appui.

La nouvelle université prendra le nom de Newman, du nom du grand converti que Léon XIII honora de la pourpre romaine.

JAPON

Contre l'influence catholique. — Le milliardaire américain Rockefeller vient de donner un million de piastres pour fonder une Université protestante à Tokio. Cette institution devra contrecarrer l'action de l'Université catholique fondée à force de sacrifices par les Jésuites. On n'ignore pas, du reste, les sentiments sectaires de M. Rockefeller ainsi que de plusieurs de ses collègues de la grosse finance américaine envers le catholicisme.

Pour l'influence catholique. — Les Jésuites ont ouvert, avec une autorisation que le ministère de l'Instruction publique leur a fait lon-

guement attendre, les cours de l'Université catholique. Les sections maintenant complètement organisées sont celles de philosophie, de littérature et des hautes études commerciales.

N'ayant pas à sa disposition les millions d'un Rockfeller, l'Université catholique du Tokyo est obligée de procéder par étapes.

Le recteur de l'établissement, le P. Hoffman est un remarquable professeur de philosophie. Il a pour le seconder dans son œuvre des pères Japonais, français, allemands et américains.

D'autre part, le collège des Marianistes français à Tokio est en pleine prospérité. Il a plus de 800 élèves.

Un diocèse florissant. — Le diocèse de Nagasaki, le plus considérable du Japon, compte maintenant plus de 50,000 catholiques. Durant sa dernière visite pastorale S. G. Mgr Cobam a confirmé 700 enfants.

Trappe japonaise. — Les Pères Trappistes ont une maison à Hokkaido. Plusieurs Japonais sont entrés dans cet ordre à la règle si sévère. L'établissement est prospère. Il vient en aide, en leur procurant du travail dans les champs, à bien des pauvres de la région.

VARIÉTÉS

L'ALCOOL ET LES MÉDECINS

Les médecins praticiens des villes et des campagnes connaissent mieux que personne les maux causés par l'alcoolisme. Ils voient de près les souffrances et la misère qu'il apporte dans les ménages, les maladies nombreuses qu'il aggrave ou qu'il provoque, en particulier la tuberculose, la folie, la dégénérescence de la race et aussi l'amointrissement de la valeur sociale de nombreux travailleurs.

Un alcoolique mourra d'une opération chirurgicale à laquelle il eût survécu, eût-il été un homme sobre.

Un buveur qui entre à l'hôpital n'en sort plus.

Et c'est facile de devenir alcoolique ; on le peut sans être ivrogne et même sans s'enivrer une seule fois. Un homme qui prend trois coups par jour devient au bout de quelques années et même au bout de quelques mois, suivant les liqueurs qu'il absorbe et suivant son tempérament, tout à fait alcoolique comme le font voir tous les maux physiques et intellectuels dont il est atteint.

Les médecins déclarent qu'il n'y a pas de danger plus grand pour l'avenir d'un pays ou d'une race que le mal de l'alcoolisme.

Rome déclina le jour où ses dirigeants et son peuple amollis par la paix, s'abandonnèrent au plaisir et surtout à l'ivresse. Les sauvages de l'Amérique du Nord commencèrent à s'éteindre le jour où ils connurent « l'eau de feu » que leur apportèrent les Européens.

En matière d'hygiène sociale, le combat contre l'alcoolisme ne doit-il pas avoir la priorité sur tout autre ?

On ne saurait trop louer et encourager les ligues antialcooliques dans leur travail auprès des corps publics pour obtenir des lois sévères concernant le débit des alcools, car le sort de la nation et de la race est en jeu.

LES LIVRES

« LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE »

Le Canada Ecclésiastique publié par la Librairie Beauchemin de Montréal vient de paraître pour la 29^{ième} fois. L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire. Par l'exactitude des noms, des adresses et des dates qu'il donne, par la sûreté des informations de tous genres qu'il fournit, cet annuaire du clergé caadien est devenu un livre indispensable, qui figure dans tous les bureaux et qui devrait se trouver sur toutes les tables de travail des ecclésiastiques.

Nous avons dit l'an dernier dans la *Semaine Religieuse*, de quelle utilité cet ouvrage pouvait être à un prêtre ; inutile de nous répéter cette année. Faisons remarquer cependant que l'*Annuaire* de 1915 ne le cède en rien en richesse d'informations à celui de 1914 ; nous dirons même qu'il lui est supérieur, puisqu'il présente de nouveaux perfectionnements. Les listes d'anciens curés ont été augmentées et c'est ainsi que Mgr l'évêque de Chatham a fait tenir aux éditeurs une liste, mise au point par l'un de ses prêtres, M. l'abbé Saindon, qui ne laisse rien à désirer.

Grâce à la bienveillance de Mgr Sinnott, secrétaire de la Délégation apostolique à Ottawa, la présente édition du *Canada Ecclésiastique* donne des renseignements très précis sur la constitution et les attributions des différentes Congrégations Romaines, telles que voulues par l'acte du regretté Pie X — *Sapienti Consilio* — en date du 29 juin 1908.

On ne trouvera plus cette année dans cet ouvrage les intéressantes éphémérides de M. l'abbé Beaubien, ancien curé du Sault-au-Récollet, puisque Dieu l'a appelé à lui le 1^{er} juillet dernier. Ces pages ont été consacrées à de courts articles sur les principaux événements de l'année, articles dus à la plume de M. l'abbé Élie Auclair.

En appendice *le Canada Ecclésiastique* contient une riche bibliographie d'ouvrages canadiens, et qui sera d'une grande utilité pour ceux qui ont à pourvoir les écoles de livres de récompenses. Il sera peut-être impossible, vu la guerre, de faire venir de Belgique ou de France de grosses commandes de livres ; la Librairie Beauchemin offre en vente, à des prix relativement bas, une belle collection de livres canadiens édités à grands frais, et ce sera faire œuvre bonne que d'encourager une aussi patriotique entreprise.

Ajoutons, que l'on peut se procurer *le Canada Ecclésiastique* pour la modique somme de \$1.50, soit chez les éditeurs, la Librairie Beauchemin, Montréal, soit chez les principaux libraires catholiques.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LE MOIS ANTIALCOOLIQUE

Nous avons essayé, la semaine dernière, de faire voir quels grands succès la cause de la Tempérance, a remportés en Europe, au cours du mois de mars.

Nous voudrions, aujourd'hui, après avoir ajouté un peu à ce que nous disions, il y a huit jours, continuer cette première chronique européenne par une chronique canadienne qui ferait une revue sommaire des événements antialcooliques survenus, dans notre pays, pendant les cinq ou six semaines qui ont précédé celle-ci.

Notons, tout d'abord, que Sa Majesté Georges V vient d'imposer l'abstinence complète dans toutes les maisons royales.

« Par ordre du Roi, aucun vin ou spiritueux ne sera en usage dans aucune des propriétés de Sa Majesté, à partir de ce jour. »

Ce décret est daté du 6 avril.

On aurait mauvaise grâce, après cela, à s'opposer à l'adoption, par tout le royaume, des mesures entièrement prohibitives que les ministres de la couronne anglaise sont à préparer pour bientôt.

Sur la situation créée en Russie par l'abolition du commerce et de la vente de la vodka, voici quelques détails supplémentaires et quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt.

Sitôt cette mesure en vigueur, on a observé une merveilleuse régularité dans la mobilisation de l'armée, un rendement plus élevé dans le travail des usines et des chantiers, une aisance plus grande chez les ouvriers qui gardent l'argent qu'ils dépensaient à boire, enfin une amélioration du commerce.

Et, du reste, les hommes d'État russes estiment qu'en somme le budget ne sera affecté que pour un temps par la disparition des revenus qui provenaient de ce commerce ; il y aura bientôt compensation et ample compensation.

Cet argent versé jusqu'ici à titre d'impôt sur l'alcool restera dans le pays, constituera sa richesse et servira à d'autres emplois qui ne pourront que concourir à la prospérité de l'Empire ; les capitaux seront plus considérables, la production augmentera, les matières imposables fourniront alors une compensation pour les revenus disparus momentanément.

Les espérances de compensation, même au point de vue financier, n'ont pas tardé à se réaliser. Dès le 26 janvier, une

dépêche de Pétrograde à l'agence Reuter annonçait que les épargnes amassées dans les banques de Russie, depuis que la prohibition nationale avait été mise en vigueur, avaient fait passer inaperçues les souffrances qui, sous l'ancien régime, auraient pu être ressenties depuis le commencement de la guerre. Cette déposition est faite par M. Kharitonoff, contrôleur du trésor russe, qui vient de présenter son rapport annuel.»

Une autre dépêche, toute récente celle-là, puisqu'elle est du 12 avril, confirme tous ces dires.

Au cours d'une entrevue accordée à la Presse Associée, M. Pierre L. Barker, ministre des Finances, en Russie, après avoir déclaré que la guerre actuelle est une bénédiction, au point de vue économique, pour les paysans russes, a cru pouvoir affirmer que « c'est la prohibition de la vente de la vodka qui est la cause principale du mieux-être évident de la condition des campagnards en Russie. » Comme preuve de cet accroissement de prospérité, le ministre russe a fait remarquer que la moyenne des dépôts de la petite épargne, dans les banques, était montée à 60,000,000 de roubles (\$30,000,000) pendant le seul mois de janvier 1915, de 30,000,000 à 40,000,000 de roubles (\$15,000,000 à \$20,000,000) qu'ils étaient annuellement avant la guerre.

M. Barker a aussi déclaré que le gouvernement russe avait pu, sans trop de difficultés, résoudre le problème de trouver ailleurs les \$450,000,000 qu'amenait chaque année dans ses coffres, la vente de la vodka.

Il nous arrive des États-Unis, les nouvelles les plus consolantes pour les tempérants.

Plusieurs États de la république voisine ont, ces derniers temps, adopté le régime « sec ». Tout dernièrement, le Michigan élisait de si nombreux candidats de la tempérance que leur victoire, au dire des journaux, signifie la fermeture de 265 « bars », au moins, pour tout l'État.

D'autre part, la Chambre basse de l'Alaska vient d'adopter un « bill » en vertu duquel les contribuables seront appelés à se prononcer à l'élection générale du 4 novembre 1916 sur la question de la prohibition.

Chez nous aussi, la lutte se poursuit sans trêve et il faut enregistrer, pour ces dernières semaines, de grands triomphes pour la tempérance. Vraiment, le mois de mars 1915 pourrait s'appeler le mois antialcoolique, tant c'est partout que le roi Alcool a perdu, au cours du mois qui vient de finir, des positions considérées comme imprenables.

Dans la province d'Ontario, la loi des licences vient de subir certaines modifications : elle change, pour le mieux, le système d'inspection des hôtels et des buvettes ; elle décrète que toutes les buvettes fermeront leurs portes à 7 heures, tous les jours, et

qu'elles ne les ouvriront pas le jour de la Fête du Travail, le jour de Noël et le Vendredi-Saint. Le courage a manqué au gouvernement Hearst, pour maintenir la clause originaire de son « bill » qui prohibait le vente de l'alcool aux soldats du roi.

De Winnipeg, on annonce, d'autre part, que le Conseil du Service Social du Manitoba, a décidé de s'adresser au gouvernement fédéral pour lui demander de suspendre la fabrication et l'importation des liqueurs enivrantes durant la guerre. On demandera aussi au gouvernement provincial de remettre en vigueur la loi MacDonald, au sujet des liqueurs.

Des dépêches de Saint-Jean affirment que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Clarke, a dit que son gouvernement est à considérer la question de prohiber l'alcool de la province du Nouveau-Brunswick durant la guerre.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Murray, a fait, lui aussi, une déclaration identique.

Le télégraphe annonçait de Toronto, le 4 avril, que le Département de la Milice doit, bientôt, donner des ordres pour l'établissement de cantines « sèches », dans les camps militaires.

Ces buvettes seraient organisées, administrées et tenues, sous la surveillance et la direction de l'officier en charge du commandement de chaque unité militaire, aidé d'une commission dont lui seul choisirait les membres. Ces cantines, dont l'inspection se ferait tous les jours, seraient pour l'usage exclusif des soldats du camp et ne pourraient jamais être données en location.

Qui ne voit combien ces règlements favoriseraient la bonne tenue de nos soldats.

Notons encore que, le 10 mars, le Conseil de Comté de Témiscamingue a voté la prohibition. Cette belle victoire n'a pas été remportée sans une lutte longue et opiniâtre. Ceux qui l'ont menée, les vaillants ligueurs de Ville-Marie en tête, viennent de recevoir une récompense qui leur fera plaisir : les félicitations publiques de la méritante Société de Tempérance de Saint-Sauveur de Québec. C'est un beau geste qui honore ceux qui l'ont fait tout autant que ceux qui en ont été l'objet.

A la suite d'une campagne de conférences antialcooliques organisées, dans son diocèse par Monseigneur Brunet, le Conseil municipal de la ville épiscopale de Mont-Laurier décidait, lui aussi, la semaine dernière, de refuser tout certificat nécessaire au renouvellement des patentes pour la vente des liqueurs alcooliques, dans les limites de la localité.

On sait, enfin, quelles mesures énergiques le gouvernement de la Saskatchewan est en voie de faire exécuter dans le but d'établir progressivement la prohibition du commerce des liqueurs, dans cette belle province de l'Ouest.

C'est dans une réunion publique tenue à Oxbow, le 18 mars,

que l'honorable Walter Scott, premier ministre de la province a fait connaître les vues de son gouvernement sur cette importante question de la vente des liqueurs fortes.

Les voici telles que les exposait *l'Action Sociale* du 25 mars, d'après le *Morning Leader* de Régina :

« Le premier avril prochain, c'est-à-dire dans une semaine, toutes les buvettes de la Saskatchewan devront fermer leurs portes à sept heures du soir.

« Le 1er juillet 1915, toutes les licences de clubs et de «bars» seront abolies, le gouvernement prenant lui-même le contrôle de la vente des liqueurs en gros.

« A la session qui commencera en mai 1915 la Législature sera appelée à approuver les mesures ci-dessus et les suivantes :

« Après que la guerre sera terminée, et la paix conclue, mais pas avant décembre 1916, un vote par referendum sera pris pour décider si l'abolition des « bars » et buvettes sera permanente ou si le système des licences sera rétabli. La majorité décidera.

« Un ministère public sera établi pour veiller à l'observation de la loi, et prendre des procédures dans tous les cas d'infraction lors de ce vote par referendum.

« Le gouvernement ouvrira des dispensaires pour remplacer les établissements de vente de liqueurs en gros, là où il en existe, ces dispensaires devant être administrés par une commission responsable à l'Assemblée Législative. Il ne pourra être établi de ces dispensaires dans les villes et villages où il ne se vend pas présentement de liqueurs, sans que les électeurs municipaux aient donné leur consentement par referendum à l'époque des élections municipales.

« En 1919, ou plus tard, il sera pris un autre vote referendum pour savoir si ces dispensaires du gouvernement devront continuer d'exister ou être abolis. Ce referendum ne sera pris que si 25 pour cent des électeurs qui ont voté aux élections provinciales précédentes le demandent par pétition.»

Et ainsi, la jeune province de la Saskatchewan aura donné à toutes ses sœurs, les autres provinces canadiennes, un bel exemple d'esprit public et le gouvernement Scott aura montré ce que peuvent faire des chefs de parti, quand ils veulent vraiment le bien.

Puisse la Province de Québec qui n'aurait jamais dû se laisser enlever la gloire d'avoir été la première, dans la Confédération, à abolir la buvette, rejoindre, par un élan vigoureux, sa jeune sœur de l'ouest et comprendre de plus en plus que la lutte contre le fléau de l'alcoolisme en est une que toute société qui se respecte se doit d'estimer nécessaire.

AUBERT DU LAC.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31 décembre 1914 - - - - - \$584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1914.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau]Chef: 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal: Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec: M. Stanislas Côté 134, Lockwell.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres
 Capital payé : Deux millions de piastres
 Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.59
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2096.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.03
15	1135.35	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6816.10
16	1230.64	2461.64	3606.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4604.08	6139.15	7673.65	9203.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins	3 sous
de 5.00 à \$10.00	6 "
de 10.00 à 30.00	10 "
de 30.00 à 50.00	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

MAI

DU C

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P.-C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

SUELLES

5.00 tous
enfants
ET UN
éts.

rapide de
argnes :

\$30.00

365.83
742.70
1130.97
1580.97
1943.06
2367.61
2804.99
3255.59
3719.80
4198.05
4690.77
5198.37
5721.31
6260.03
6815.10
7386.01
7976.00
8582.91
9208.15
9852.29
0515.90

ONALE

mandats
ux taux

gnorent
lui des
ompt et
ous les
et sans
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

“SANCTUAIRE” Nous en garantissons la pureté “VATICAN”

Certificats d'authenticité approuvés par
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

“ROYAL FAMILY”

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul,

TEL. MAIN 3766

MONTREAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGONS
sur tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDIT

décre
octol

qu'il
vente
reliu

de \$1
1
reliur
1
mand

47,

LA

L.

177

Editeu
Grad
sépultu
vêque d

Articl

Spéoi
sociaire.

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'EGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières,
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée
scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

E

ques
ur)

chandelières
reliure artis-
en argent.
ornis inalté-

E

CAN "

E.

ts.

EAL.

RGONS
Amétropie.

EC



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.
QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE
A. A. P. G., F. R. A. J. C. A. A. P. G., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHETEZ
— VOS —

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RU BUADE,

QUÉBEC.



ère
RS
vitraux
artiste
position
l'église
R. PP
Québec,
ces du
cadre-
etc.
etc.
Orée
ÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hrs,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles